

Janvier 2017

RIE III – Passera, passera pas ?

Au jeu des prédictions, bien malin est celui qui pourra prédire l'issue du référendum du 12 février prochain. Une chose est certaine, l'impact de ce scrutin et les conséquences financières de celui-ci se feront rapidement ressentir. Si la bonne santé économique de notre pays permettra sans doute globalement d'absorber le choc fiscal prévu par la réforme de l'imposition des entreprises, il est malheureusement à prévoir que ce soit le budget des cantons qui soit le premier touché.

Au nom de l'orthodoxie budgétaire, comment ne pas craindre que les services publics ne subissent une cure d'amaigrissement forcée pour tenter d'éponger le déficit de rentrées d'impôts ? Si les termes exacts de la mise en œuvre de la RIE III sont encore à préciser, ce n'est pas faire preuve d'alarmisme hâtif que de s'inquiéter de l'impact négatif qu'une baisse de recettes pourrait avoir sur le budget des différents services de l'état.

Si le canton de Vaud pourra peut-être éviter dans un premier temps les coupes que vont connaître certains des cantons voisins, la pression se fera sans aucun doute encore d'avantage sentir sur les employés de l'Etat. D'avantage de missions, moins de personnel, moins de temps et d'énergie à consacrer aux usagers des services publics.

Si les PME vaudoises ont sans doute bien besoin d'air pour respirer, les grandes multinationales expertes de l'optimisation fiscale n'attendront en revanche pas la décision du peuple suisse pour préparer leur stratégie. Cela donne donc une dimension idéologique supplémentaire au débat.

Objectivement, la part des finances dédiées au service public dans le canton a augmenté ces dernières années. Mais n'oublions pas qu'il s'agit pour part d'un rattrapage d'investissements longuement négligés et d'autre part de la conséquence directe de l'explosion démographique que connaît notre canton. Chaque citoyen-ne vaudois-e a droit à un service public de qualité en matière de sécurité, de santé, de transport, d'infrastructures, de culture et d'enseignement.

Il faudra donc veiller aux conséquences de cette réforme si elle est adoptée par le peuple. A ce titre, la FSF entend peser de tout son poids pour remplir sa mission vis-à-vis du service public et de ses agents.

D.Jeanquartier

Ré-engagement de retraités :

Une modification de l'art. 35 de la LPers validée début décembre par le Conseil d'Etat permet dès 2017, et sous conditions strictes, l'engagement de retraités. Rappelons qu'en pratique, les autorisations seront délivrées au cas par cas par le Conseil d'Etat, et que celui-ci peut déclarer un état de pénurie dans certains services.

La FSF suit ce dossier avec attention, en particulier sur les conditions dans lesquelles ces modifications seront appliquées !

D.J

Tournée des centres d'entretien Routes Nationales :

Une tournée des centres d'entretiens des Routes Nationales a été effectuée cet automne par les secrétaires généraux de la FSF et par le directeur de la DGMR dans le but de vérifier la mise en œuvre des accords prévus en matière d'horaires et de temps de travail. Une vérification de certains points précis sur le travail de nuit a été en particulier menée, et une seconde tournée aura lieu au printemps.

La FSF se félicite de l'excellente collaboration avec la DGMR sur ce dossier, et se réjouit de pouvoir contribuer ainsi au partenariat entre l'ACV et les services de l'état.

D.J

Conditions salariales des infirmières et infirmiers :

Le Conseil d'Etat a précisé le 22 décembre 2016 les conditions de transfert de la fonction d'infirmier-ère en classe 9, en autorisant leur promotion dans cette classe avant la fin de la troisième année, en fonction des évaluations annuelles qui attesteront d'une maîtrise adéquate et autonome de l'environnement du CHUV.

La FSF et l'ASI Vaud se réjouissent de cette décision. La directive d'application sera bien entendu déterminante.

D.J